

PÊCHES ET AQUACULTURE

EN NOUVELLES

SOMMAIRE

La Délégation du Québec à Boston en soutien de l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales

Le retour du sébaste dans le golfe du Saint-Laurent

2

Diversification de la production maricole du Québec

3

L'économie bleue – Concept et application au Québec

4

Nous voici déjà à la fin de l'année. C'est le temps des réjouissances, mais aussi celui des bilans. Entre la préparation et la tenue du Sommet sur l'alimentation, ainsi que pour la préparation du plan ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales, l'année 2017 fut bien remplie.

L'année fut marquée par une série de rencontres importantes pour l'industrie bioalimentaire et en particulier pour les pêches et l'aquaculture commerciales. Depuis janvier dernier, j'ai eu le plaisir de vous rencontrer, représentants de l'industrie de la pêche et de l'aquaculture du Québec, et, surtout, de discuter avec vous des enjeux qui concernent votre secteur. Nous avons notamment pu échanger nos idées sur les pistes d'intervention et sur les conditions gagnantes en vue d'assurer le développement prospère de cette industrie. Ces rencontres sont essentielles pour que nous puissions, ensemble, faire progresser le secteur des pêches et de l'aquaculture du Québec. Vous toutes et tous, qui travaillez jour après jour à faire de cette industrie un exemple de développement durable, vous avez toute mon admiration.

L'année 2017 a aussi été marquée par l'entrée en vigueur de l'Accord économique et commercial global. Le marché européen s'ouvre ainsi aux produits aquatiques du Québec, qui sont reconnus pour leur qualité et qui répondent aux besoins des consommateurs d'outre-mer. C'est à nous, à l'ensemble de l'industrie d'intensifier les efforts en ce sens et de leur offrir les meilleurs produits aquatiques qu'ils auront jamais mangés. Il faut nous donner les moyens de saisir les occasions lorsqu'elles se présentent et nous travaillerons avec l'industrie afin d'y arriver.

La prochaine année se distinguera par l'achèvement de notre *Plan d'action pour les pêches et l'aquaculture commerciales 2013-2018*, ce qui nous a permis de faire le point sur les bons coups des cinq dernières années et aussi de mener une réflexion sur l'avenir du secteur. L'année 2018 sera très importante pour votre industrie. Elle sera marquée, je le souhaite, par la poursuite de notre offensive vers de nouveaux marchés de même que par le lancement d'un nouveau plan d'action qui s'étendra jusqu'en 2023.

C'est mon souhait de voir les pêches et l'aquaculture prendre leur place dans la démarche de déploiement de la future politique bioalimentaire du Québec.

Enfin, je vous souhaite une très joyeuse période des fêtes. Prenez le temps de savourer ces moments en famille et ces réunions dans la joie.



Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

LAURENT LESSARD

ODYSSÉE SAINT-LAURENT : UN PROJET PHARE POUR LE MILIEU MARIN ET SES RESSOURCES

Par Julie Boyer,

de la Direction régionale de la Gaspésie

L'industrie de la pêche, de la mariculture et de la transformation des produits aquatiques dépend entièrement du golfe, de l'estuaire et du fleuve Saint-Laurent pour son développement comme pour sa pérennité. Cette industrie est confrontée à différents enjeux, mais elle pourrait aussi bénéficier des importantes possibilités de développement qu'offre l'un des plus grands bassins versants au monde : le système Saint-Laurent. Des changements majeurs pourraient survenir dans les prochaines années, alors que l'on observe déjà des modifications notables dans l'abondance et la distribution des espèces exploitées, notamment le

sébaste et les poissons pélagiques, l'occurrence d'espèces envahissantes, l'impact des tempêtes sur les infrastructures côtières, le régime des glaces et les préoccupations à l'égard de l'environnement.

Le gouvernement place cet enjeu parmi les plus importants, puisqu'il vient d'inscrire le programme Odysée Saint-Laurent dans la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, parmi sept projets inspirants. Ceux-ci permettront de répondre aux défis se posant au Québec et de faire rayonner le savoir-faire d'ici en matière de recherche et d'innovation. Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation octroie un appui financier de 15 millions de dollars pour 5 ans à ce programme géré par le Réseau Québec maritime (RQM).

Odysée Saint-Laurent, programme de recherche phare du RQM, s'articule en trois grands chantiers : un chantier « Découverte » ayant pour objet l'acquisition de connaissances stratégiques sur le système Saint-Laurent, un chantier « Applications », dont l'objectif est la mise au point d'outils, de technologies et de pratiques, et un chantier « Innovation ouverte », voué à la gouvernance, à l'innovation sociale et au transfert.

Le programme Odysée Saint-Laurent soutiendra notamment un ambitieux chantier d'observation, d'échantillonnage et de suivi pluriannuel des conditions physiques, sociales, économiques et politiques pour accroître la compréhension et soutenir la prise de décision. Il contribuera à améliorer l'efficacité du Québec à concevoir les mesures devant être déployées en ce qui concerne les zones côtières, les infrastructures, les ressources, les risques et les menaces pour la diversité biologique, les services écologiques et les communautés côtières.

Le premier appel de projets de recherche du programme Odysée Saint-Laurent a été lancé cet automne. Les acteurs du milieu de la pêche et de l'aquaculture intéressés par la recherche et ses résultats sont donc invités à communiquer avec le RQM afin d'être mis en relation avec des chercheurs qui pourraient souhaiter réaliser des projets en partenariat.

Le RQM a été mis sur pied en mai 2016 dans la foulée de la Stratégie maritime, afin de doter le Québec d'un outil de concertation et de collaboration entre les chercheurs et les acteurs de l'innovation dans différents domaines liés au secteur maritime. Sa mission est de créer un lieu rassembleur de développement des connaissances et d'initiatives de recherche d'envergure et un outil de veille, d'aide à la décision, de transfert ainsi que de partage d'expertises et d'installations en réponse à des enjeux de développement durable qui touchent le secteur maritime. Sous la direction de M. Guillaume St-Onge, professeur et titulaire de la Chaire de recherche du Canada (niveau I) en géologie marine à l'Université du Québec à Rimouski, le réseau compte plus de 120 membres, soit l'ensemble des universités du Québec ainsi que des collèges, des centres collégiaux de transfert de technologie, des centres de recherche, des regroupements industriels, des ministères provinciaux et fédéraux, des entreprises, des organismes publics et parapublics et des acteurs communautaires. Le sous-ministre adjoint aux pêches et à l'aquaculture commerciales, M. Abdoul Aziz Niang, participe au comité interministériel de recherche et d'innovation.

Pour obtenir plus d'information, visitez le www.rqm.quebec ou communiquez avec M^{me} Claudie Bonnet, coordonnatrice du RQM, par téléphone, au 418 723-1986, poste 1407, ou par courriel, à info-rqm@uqar.ca.

PUBLIÉ PAR

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation | Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales
Direction des communications | 200, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1R 4X6 | www.mapaq.gouv.qc.ca

Comité de coordination : Micheline Fournier, Mélissa Lapointe, Jean Lavallée, Rabia Siga Sow, Nathalie Moisan, Denis Desrosiers, Karine Villemaire.
PÊCHES ET AQUACULTURE EN NOUVELLES est publié tous les deux mois dans les pages du journal Pêche Impact.

LA DÉLÉGATION DU QUÉBEC À BOSTON EN SOUTIEN DE L'INDUSTRIE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE COMMERCIALES

Par Michel Bélanger,

de la Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture

LE QUÉBEC À L'ÉTRANGER

Par ses représentations à l'étranger, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie offre aux entreprises, aux institutions, aux créateurs et aux chercheurs québécois des services, des conseils et des activités adaptés aux caractéristiques des divers pays de son réseau.

LA DÉLÉGATION DU QUÉBEC À BOSTON

Le gouvernement du Québec maintient une représentation en Nouvelle-Angleterre depuis 1970, en raison de l'importance de cette région voisine du Québec. La Nouvelle-Angleterre comprend les États suivants : le Maine,

le New Hampshire, le Vermont, le Massachusetts, le Connecticut et le Rhode Island.

La Délégation du Québec à Boston a le mandat de représenter les intérêts du Québec dans cette région ainsi que de développer et d'appuyer les échanges économiques, politiques, académiques, culturels et institutionnels avec les six États de la Nouvelle-Angleterre.

LES SERVICES COMMERCIAUX OFFERTS

- Promouvoir les produits et les secteurs d'excellence du Québec.
- Aider les exportateurs québécois dans la recherche et la détermination de canaux de distribution appropriés.
- Organiser des missions économiques.
- Travailler à la participation du Québec lors d'événements commerciaux sur le territoire tels que l'exposition Seafood Expo North America.



© Photo : Délégation du Québec à Boston

De gauche à droite : trois membres de la Délégation du Québec à Boston, à savoir M. Jayson Byrne, stagiaire, M^{me} Mary Beth Meade, attachée commerciale, et M^{me} Marie-Claude Francoeur, déléguée du Québec à Boston, et trois représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, soit M. Abdoul Aziz Niang, sous-ministre adjoint, M. Denis Desrosiers, directeur, et M. Michel Bélanger, conseiller.

LES ÉCHANGES ENTRE LE QUÉBEC ET LA NOUVELLE-ANGLETERRE

La Nouvelle-Angleterre représente historiquement la région la plus importante pour les exportateurs de poissons et de fruits de mer du Québec. En 2016, la valeur des exportations vers cette région correspondait à 66 % de l'ensemble des échanges pour ce secteur vers les États-Unis. À l'échelle mondiale, les exportations de poissons et de fruits de mer du Québec vers ces six États représentent la moitié de la valeur des échanges de la province pour ce secteur, soit 178 millions de dollars.

MARY BETH MEADE, L'ATTACHÉE COMMERCIALE RESPONSABLE DU SECTEUR DES POISSONS ET DES FRUITS DE MER

Depuis 2009, M^{me} Mary Beth Meade travaille à titre d'attachée commerciale à la Délégation du Québec à Boston. Elle a couvert tous les secteurs économiques importants du Québec. Épicurienne de nature, elle est très heureuse de se concentrer depuis 2013 sur le secteur bioalimentaire. Bien qu'elle ait grandi en Californie, elle a toujours considéré la Nouvelle-Angleterre, surtout le New Hampshire, comme son chez-soi. M^{me} Meade fait partie du quart des résidents de la Nouvelle-Angleterre qui ont des racines québécoises.



Coordonnées de M^{me} Mary Beth Meade :

maryelizabeth.meade@mri.gouv.qc.ca

Tél. : 617 482-1193

Twitter : @MB_Meade

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/in/MBMeade/>

LE RETOUR DU SÉBASTE DANS LE GOLFE DU SAINT-LAURENT

Par Andy Cerqueira,

de la Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture

Le sébaste atlantique, tel qu'on le connaît au Québec, englobe deux sous-espèces que l'on peut difficilement différencier à l'œil nu : le *Sebastes fasciatus* et le *Sebastes mentella*. Dans le golfe du Saint-Laurent, c'est le *Sebastes mentella* qui représente la plus grande part de la biomasse du sébaste atlantique; sa présence se remarque d'un bout à l'autre de l'océan, jusqu'au nord de la Russie.

Globalement, le sébaste a été abondant jusqu'au milieu des années 1990, mais les différents stocks de ce poisson de fond à travers l'Atlantique Nord ont été l'objet d'une surpêche, qui a conduit à l'effondrement de la population. À titre d'exemple, de 1992 à 2008, les captures mondiales du sébaste atlantique sont passées de 343 000 à 40 000 tonnes¹. Cette baisse marquée a mené à la mise en œuvre de plans de gestion en Norvège, en Islande et au Danemark, par exemple, pour reconstituer les stocks.

Au Québec, dans le golfe du Saint-Laurent, il n'y a plus de pêche commerciale du sébaste atlantique en raison d'un moratoire imposé en 1995. Qui plus est, les stocks de ce poisson n'ont montré aucun signe d'augmentation pendant une quinzaine d'années. En fait, le rétablissement de l'espèce dans les eaux québécoises semblait improbable en avril 2010, lorsque le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a placé le sébaste atlantique du golfe du Saint-Laurent sur la liste des espèces en voie de disparition. Comme il est indiqué dans le rapport de ce comité², le nombre d'individus matures avait connu un déclin de 98 % depuis 1984, soit l'équivalent d'un peu plus d'une

génération. De plus, les nouvelles cohortes, pour des raisons encore inexplicables à ce jour, se succédaient, mais elles ne survivaient pas au stade juvénile.

Cependant, depuis 2011, la situation a radicalement changé. Concrètement, trois nouvelles cohortes annuelles de sébaste atlantique (2011, 2012 et 2013) ont passé le stade juvénile et suivent une croissance prometteuse. En 2015, Pêches et Océans Canada, dans son évaluation de l'état des stocks du sébaste du golfe du Saint-Laurent, démontrait que le nombre de *Sebastes mentella* ayant atteint la maturité sexuelle dépassait déjà celui de 1991 et que la biomasse totale présente dans le golfe était, en moyenne, plus élevée qu'à l'époque de la dernière grande exploitation de 1987-1992. Les experts estiment qu'en 2019, c'est 77 % de la cohorte de 2011 qui aura atteint la taille commerciale, soit la taille minimale permettant la pêche dirigée au sébaste³.

Il va sans dire que la situation actuelle du sébaste atlantique est bonne, non seulement au Québec, mais aussi ailleurs dans l'Atlantique Nord. Effectivement, de 2008 à 2015, les débarquements mondiaux de ce poisson de fond sont passés de 40 000 à 94 000 tonnes.

En attendant le prochain rapport de Pêches et Océans Canada sur l'état des stocks du sébaste du golfe du Saint-Laurent, l'industrie des pêches planifie les actions à mettre en œuvre en fonction du retour de cette ressource marine vraisemblablement abondante.

Le présent article est le deuxième d'une série de quatre visant à mieux faire connaître l'industrie du sébaste, d'hier à aujourd'hui. Restez à l'affût!

¹ <http://www.fao.org/fishery/statistics/global-capture-production/query/en>

² http://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/document/doc2044/ind_f.cfm#_docInfo

³ <http://waves-vagues.dfo-mpo.gc.ca/Library/40605346.pdf>

DIVERSIFICATION DE LA PRODUCTION MARICOLE DU QUÉBEC

Par **Thierry Marcoux**,
de la Direction régionale de la Gaspésie.

Et **François Bourque**,
de la Direction régionale des Îles-de-la-Madeleine

La mariculture, comparativement aux pêches maritimes, est une activité récente au Québec. En effet, les premiers essais expérimentaux remontent aux années 1970. Le premier permis commercial maricole, pour la moule bleue, ne fut délivré qu'en 1984. Cette espèce constitua la principale production maricole de la province pour les décennies qui ont suivi. Les récoltes de moules représentaient alors en moyenne 80 % de la valeur totale de la production maricole de 1986 à 2012. Depuis, la proportion de la valeur attribuée à ce mollusque s'est progressivement amoindrie pour laisser place à d'autres espèces. Ainsi, annuellement, depuis 2013, les huîtres occupent une part de plus en plus importante de la valeur de la production maricole du Québec. L'élevage d'autres espèces traditionnelles, dont le pétoncle, ainsi que les efforts accrus pour développer la filière algale semblent confirmer la tendance de l'industrie pour la diversification des produits de la mariculture, de sorte que la production de moules représente aujourd'hui moins de 50 % de la valeur de la filière.

L'OSTRÉICULTURE

Bien que l'élevage de l'huître soit très bien maîtrisé dans certaines provinces maritimes du Canada, les techniques sont encore dans une phase d'adaptation au Québec. La présence de multitudes de baies protégées dans les Maritimes permet aux ostréiculteurs d'opérer avec des petites embarcations et des structures d'élevage très adaptées. La disponibilité limitée de telles baies au Québec a amené les mytiliculteurs désirant y élever l'huître à travailler différemment. Ils profitent donc des eaux froides et profondes de la province pour y installer des structures en suspension. Bien que la croissance dans ces milieux soit plus lente, les eaux froides limitent la ponte des huîtres et

permettent d'obtenir un produit de qualité, même en période estivale.

Quelques entreprises participent aujourd'hui à l'ostréiculture commerciale au Québec. La Moule du Large inc., située aux Îles-de-la-Madeleine, est l'entreprise pionnière de cette production. Elle commercialise ses huîtres sous la marque Trésor du large; celles-ci sont vendues un peu partout au Québec, tant dans les restaurants haut de gamme que chez les épiciers de grande surface. Autre exemple, l'entreprise Ferme maricole du Grand Large, établie à Carleton-sur-Mer, pratique l'élevage de l'huître depuis deux ans. Les essais de cette entreprise ont été couronnés de succès et l'ont amenée à investir davantage dans cette production. Son huître, commercialisée sous la marque William B, est distribuée dans les épicerie spécialisées et dans les poissonneries de la Gaspésie ainsi que dans certains grands restaurants des villes principales de la province.

La diversification des entreprises mytilicoles dans le domaine de l'ostréiculture est le signe d'un effort de recherche important réalisé par différents acteurs de la filière maricole. Plusieurs projets, notamment celui porté par Merinov, entre 2010 et 2012, sur l'élevage de ce mollusque en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, ont permis aux producteurs d'envisager ce type de culture au Québec. D'autres projets sont d'ailleurs en cours de réalisation, notamment celui de Merinov qui vise à optimiser l'élevage des huîtres dans les lagunes des Îles-de-la-Madeleine.

L'ALGOCULTURE

L'augmentation de la demande d'algues à travers le monde peut facilement être attribuée à la réputation de ces végétaux et aux vertus qu'on leur confère. On les consomme autant dans des usages alimentaires que pour l'extraction des composés actifs qu'elles contiennent et qui sont commercialisés dans des produits cosmétiques ou de pharmacie. Une nouvelle filière de valorisation des algues a donc été créée au Québec afin de profiter de cette occasion d'affaires. La production de plantules est réalisée en éclosérie par l'entreprise Fermes marines du Québec inc., qui les transfère à d'autres entreprises, dont la Ferme maricole du Grand Large, pour en faire le grossissement. L'Association de gestion halieutique autochtone Mi'kmaq et Malécite (AGHAMM), par l'entremise de son projet Salaweg, ainsi que l'entreprise Seabiosis sont deux organisations gaspésiennes transformant et commercialisant des produits alimentaires à base d'algues de culture dans la province. Les produits sont variés, allant des croustilles sucrées au mélange à tartare, en passant par des mélanges d'épices à viande. La collaboration des différents acteurs de la filière est ainsi essentielle à son développement structuré.

La recherche appliquée a été également nécessaire à l'établissement de cette filière. Le programme de recherche Optimal mené par Merinov depuis 2014 a permis, entre autres choses, d'évaluer le potentiel de production de plusieurs sites au Québec et de transférer l'information aux partenaires industriels du projet. Les possibilités de commercialisation des composés actifs des algues sont aussi évaluées dans le cadre de ce projet qui se poursuivra jusqu'en 2019.



Huîtres d'élevage aux Îles-de-la-Madeleine.

© Photo : Thierry Marcoux, MAPAQ

POURSUITE DE LA DIVERSIFICATION ET NOUVEAUX JOUEURS

La réussite de ces entreprises dans la diversification de leur production continue de nourrir les ambitions des mariculteurs de s'y lancer. De nouveaux projets de diversification sont ainsi en cours, notamment celui de l'entreprise La Moule du Large inc., qui vise à relancer l'élevage de la mye commune aux Îles-de-la-Madeleine. Cela pousse également certaines entreprises de la filière à s'intégrer verticalement en devenant productrices de leur propre produit. Cette tendance est évidente dans le secteur des algues, alors que certaines organisations amorcent les démarches en vue d'acquiescer leur propre site maricole.

Les nouvelles productions attirent également de nouveaux acteurs dans l'industrie. À titre d'exemple, des demandes de nouvelles entreprises pour de nouveaux sites d'élevage d'huîtres sont en cours d'analyse au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. La diversification des productions maricoles permet ainsi non seulement à des entreprises existantes de varier leurs sources de revenus et leur offre de produits, mais aussi à de nouveaux acteurs d'intégrer l'industrie maricole.



© Photo : Merinov

Filière d'algues cultivées en Gaspésie.

L'ÉCONOMIE BLEUE

CONCEPT ET APPLICATION AU QUÉBEC

Par Rabia Sow,

de la Direction des analyses et des politiques
des pêches et de l'aquaculture

DÉFINITION DU CONCEPT D'ÉCONOMIE BLEUE

Le concept d'économie bleue est un modèle d'économie développé par M. Gunter Pauli, entrepreneur belge œuvrant pour la création de solutions industrielles visant «zéro pollution». Il oppose le bleu au rouge de l'ère industrielle et au vert du développement durable.

D'après M. Pauli, l'économie bleue suit la sagesse des écosystèmes. Ces derniers fournissent énergie et aliments, recyclent les déchets, répondent aux besoins de tous et se régénèrent sans cesse. L'économie rouge se caractérise par l'endettement, le gaspillage, les confortables comptes en banque d'une minorité et l'explosion du chômage. Quant à l'économie verte, elle coûte cher et elle est subventionnée.

L'économie bleue est un modèle économique qui incite à utiliser ce qui est localement disponible, qui n'entraîne pas d'effets secondaires, tels que des émissions et des déchets, et qui, au lieu de coûter plus cher, assure la compétitivité et l'augmentation de la productivité tout en créant des emplois et une meilleure cohésion sociale.

L'économie bleue s'attache à des questions de régénération qui vont au-delà de la préservation ou de la conservation. Elle ne recycle pas, elle régénère. Aux yeux de M. Pauli, l'objectif est non pas de produire moins de déchets, mais plutôt, en s'inspirant de la nature, d'arriver à l'atteinte du zéro déchet. Cela devient possible lorsque l'homme, en mobilisant sa créativité, invente de nouvelles technologies et de nouveaux procédés permettant de métamorphoser les déchets d'hier en ressources de demain. Quelques exemples permettent d'illustrer le concept :

- **Utiliser le marc de café pour cultiver des champignons.** Du caféier à la tasse, nous ne consommons que 0,2 % de la biomasse de la plante. Le reste est gaspillé. Absurde! Le marc de café est de loin le meilleur compost possible pour la culture de champignons, car, une fois bouillie, la fibre du café est un terreau idéal. Déjà, dans des centaines de villes aux quatre coins de la planète, la collecte du marc de café permet d'alimenter des champignonnières. Quant aux surplus de champignons, ils sont utilisés pour nourrir du bétail.
- **Imiter la pêche sélective des baleines et des dauphins.** Ces mammifères marins produisent des bulles sous leurs proies. Les poissons les plus légers se retrouvent propulsés vers les hauteurs, où les prédateurs les récupèrent. Mais les femelles qui portent des œufs, et qui sont donc plus lourdes, restent en bas. Résultat : la pêche ne porte pas atteinte au cycle de reproduction. À titre expérimental, l'Indonésie teste actuellement une dizaine de catamarans équipés de tuyaux injectant des bulles d'air sous les bancs de poissons afin d'imiter ce phénomène. Le principe est génial, mais la partie est loin d'être gagnée.

Un nouveau concept d'économie bleue est né de la Conférence Rio+20, qui s'est déroulée en 2012. Il met l'accent sur la conservation et sur la gestion durable des ressources aquatiques en s'appuyant sur le principe que des écosystèmes océaniques sains sont plus productifs et qu'ils sont indispensables à des économies durables axées sur les océans. Afin de réaliser cette réorientation, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a lancé l'initiative en faveur de la croissance bleue, qui lui permettra d'aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre des programmes dans ce domaine.

DE L'ÉCONOMIE BLEUE À LA CROISSANCE BLEUE

La croissance bleue consiste à mieux tirer parti du potentiel des océans, des mers et des côtes :

- afin d'éliminer la surpêche et d'autres pratiques de pêche préjudiciables, en **optant pour des approches qui favorisent la croissance, la conservation et la pêche durable** et qui mettent fin à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INDNR);
- pour favoriser la mise en œuvre de mesures adaptées qui **encouragent la coopération entre les pays**;

- afin de faciliter l'**élaboration de politiques**, l'investissement et l'innovation au profit de la sécurité alimentaire, de la réduction de la pauvreté et de la gestion durable des ressources aquatiques.

La mise en œuvre de la croissance bleue concerne plusieurs aspects :

- **Aquaculture** : Promouvoir des politiques et de bonnes pratiques permettant de produire poissons, fruits de mer et plantes marines de façon responsable et durable.
- **Pêches de capture** : Participer à la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable et des instruments connexes afin de restaurer les stocks halieutiques, de lutter contre la pêche INDNR et de promouvoir les bonnes pratiques de production et la croissance durable.
- **Systèmes de production de poissons et de fruits de mer** : Promouvoir des chaînes de valeur efficaces et des moyens d'existence améliorés.
- **Services écosystémiques** : Promouvoir des cadres réglementaires et des approches qui visent à remettre en état les habitats côtiers vitaux, la biodiversité et les services écosystémiques (y compris la capture du carbone, les moyens de défense contre les tempêtes et les marées, le tourisme, etc.).

La croissance bleue met l'accent sur les retombées économiques que produisent les activités liées aux océans et aux eaux intérieures. Les revenus provenant des activités liées aux océans, notamment le tourisme côtier, sont estimés à plusieurs milliards de dollars par an. Ils participent aussi à la création d'une gamme croissante de produits, tels que les antibiotiques, les antigels et les peintures antiseptiques. De plus, l'énergie tirée de l'océan, qui est encore à ses premiers stades de développement, pourrait être la clé pour répondre aux besoins énergétiques mondiaux par le développement puis par l'utilisation à grande échelle de biocarburants issus de biomasses aquatiques et des énergies renouvelables.

L'ÉCONOMIE OU LA CROISSANCE BLEUE AU QUÉBEC

Réunissant près de 130 000 cours d'eau, un million de lacs et un littoral d'une longueur d'environ 9 000 km, le Québec dispose de ressources importantes pour miser sur la croissance bleue ou l'économie bleue.

Avec la Stratégie maritime, le Québec est résolument tourné vers l'économie bleue ou, plus précisément, vers la croissance bleue. Celle-ci repose essentiellement sur l'exploitation durable des ressources halieutiques et l'aquaculture, sur le transport maritime et la construction navale. Elle vise une utilisation optimale et responsable du potentiel maritime québécois et comporte différentes mesures destinées à mettre en valeur le transport maritime, le tourisme et les ressources marines du territoire maritime. D'ici 2030, la Stratégie maritime devrait engendrer des investissements de plusieurs milliards de dollars et entraîner la création de 30 000 emplois directs dans toutes les régions du Québec.

La contribution de l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales à l'économie bleue ou à la croissance bleue est importante, notamment avec le développement de la filière des biotechnologies marines au Québec. L'aquaculture présente également un potentiel de croissance intéressant au Québec.

Dans une perspective d'utilisation optimale des ressources marines exploitées, dans la poursuite de l'objectif du zéro déchet, le Québec mise sur le développement des biotechnologies marines pour maximiser l'apport économique du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales à l'économie provinciale, sa partie maritime notamment.

L'Organisation de coopération et de développement économiques définit la biotechnologie comme «l'application à des organismes vivants des principes scientifiques et de l'ingénierie à la transformation de matériaux vivants ou non vivants aux fins de la production de connaissances, de biens et de services¹». On parle de biotechnologies marines lorsque ce type d'application porte sur des biomasses d'origine marine, qu'elles soient végétales ou animales.

Les biomasses peuvent provenir d'espèces marines comme telles ou de coproduits issus de la première transformation de produits marins. L'adoption de procédés biotechnologiques (fermentation, bioréaction, extraction) permet la production de composés actifs utilisables dans une foule d'applications (ex. : ingrédients ou suppléments alimentaires, engrais, produits pharmaceutiques ou de santé naturels, cosmétiques et cosméceutiques, etc.).

Toutes ces applications font appel à des expertises spécialisées en recherche et développement pour que les applications soient diversifiées et que de nouvelles méthodes d'extraction ou d'utilisation de biomasses peu ou pas utilisées émergent. L'accent est mis sur la recherche de produits à plus forte valeur ajoutée afin que les retombées pour l'économie du Québec maritime soient maximisées.

¹ <http://www.oecd.org/fr/sti/biotech/definitionstatistiquedelabiotechnologiemiseajouren2005.htm>